

## Déclaration de droit à la succession - Demande d'immatriculation

Pour des plaques à combinaison particulière au sens du règlement sur les émoluments du Service des automobiles et de la navigation du canton de Vaud, la cession de plaques est autorisée entre époux ou personnes liées par un partenariat enregistré, entre parents en ligne directe ascendante ou descendante et entre frères et sœurs.

### Le bénéficiaire

M. ou Mme \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

Origine \_\_\_\_\_

Adresse privée actuelle

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

N° téléphone \_\_\_\_\_

Etes-vous sous curatelle ?  non  oui

Si oui, êtes-vous privé de l'exercice des droits civils ?  non  oui

N° NIP

(rubrique 5 du permis de conduire) \_\_\_\_\_

Canton/nationalité \_\_\_\_\_

Adresse de

stationnement  facturation  correspondance

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

N° téléphone \_\_\_\_\_

Si oui, veuillez nous transmettre une copie de l'acte tutélaire et une autorisation du tuteur

### déclare être expressément investi(e) par les héritiers de feu

M. ou Mme \_\_\_\_\_

Lien de parenté \_\_\_\_\_

pour reprendre la/les plaque/s et/ou le véhicule ci-dessous à son nom :

VD \_\_\_\_\_

Le véhicule, matricule n° : \_\_\_\_\_

En acceptant ce transfert, le nouveau détenteur s'engage envers le Service des automobiles et de la navigation à acquitter tout impôt ou émolument impayé, enregistré au compte des plaques dont il devient bénéficiaire. Il reçoit un nouveau décompte valable depuis la date de la cession. En cas de doute sur le lien de parenté, un document officiel pourra être demandé (par exemple : attestation de la justice de paix, certificat d'héritier ou livret famille).

Signature (pour les mineurs, signature du représentant légal)

Lu et approuvé le : \_\_\_\_\_

### Pièces à présenter :

- Permis de circulation
- L'attestation d'assurance en responsabilité civile au nom du nouveau détenteur (AAe/RC) transmise par courrier électronique directement de la compagnie agréée en Suisse (remorque exceptée). Elle doit être valable le jour de l'immatriculation. Aucune opération n'est effectuée avant la date de validité qui figure sur l'AAe/RC.
- Si le véhicule possède un code 178, veuillez contacter la banque pour radiation ou modification du nom du détenteur.
- Pièce d'identité valide, lisible et signée du nouveau détenteur (pour un ressortissant suisse = passeport, carte d'identité, pour un ressortissant étranger = livret de séjour et pour les fonctionnaires internationaux, la carte de légitimation originale du Département fédéral des affaires étrangères.).
- Copie de l'acte de décès
- Certificat d'héritier

